

Conseil Municipal du 13 Janvier 2016

L'an deux Mil Seize le Dix du mois de Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Février, sous la présidence de Monsieur Jean Louis ROUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**

Nombre de Conseillers Présents : **17**

Nombre de Conseillers représentés : **1**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **4 février 2016 (affichée le 4 février 2016)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : 15 février 2016

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Sophie DRACHE, José RELION, Josiane CHAUVIN, Jérémie MONNIER, Véronique RENIER, Ludovic GUERRIER, Mickael DUVAL, Emmanuel VERGER, Laëtitia BUREAU, Bruno LE LANN, Laurenn PRADINES, Stanislas GENEVAIS, Guylaine ANGELLIAUME, Jacques PASSELANDE, Emmanuel LEMESLE.

Étaient absents excusés : Blandine RICOU représentée par Josiane CHAUVIN, Pascal HEGO représenté par Jean Louis ROUX

Secrétaire de séance : Laureen PRADINES

Le compte rendu de la réunion du 13 janvier 2016 a été lu et approuvé sans réserve

Rapports des commissions communication et bâtiments

DELIBERATIONS

- **Ecole des sports : création demi-tarif**
- **Renouvellement des locations ADMR et Mme Sylvie SORTANT**
- **Participation financière aux écoles privées sous contrat d'association**
- **Aménagement de sécurité des entrées de bourg RD 81 et 231 et demande de subvention près du Conseil Départemental**
- **Participation financière à la remise du prix des écoles fleuries**
-

DIVERS

- **Rencontre Société MBE**

COMMISSION COMMUNICATION 8 FÉVRIER 2016
--

Rapporteur : Sophie Drache

La commission s'est réunie afin d'envisager une réorganisation et la mise à jour du site Internet www.combree.fr.

Après étude de la présentation et du contenu du site, la commission propose d'adopter les modifications suivantes afin de faciliter la recherche d'informations des internautes sur le site de la commune.

1. Les thématiques actuelles

Elles sont au nombre de cinq :

La Commune

Vie Municipale

Vie Quotidienne

Vie associative

Infos Utiles

La commission a remarqué que la thématique « Vie quotidienne » contient des informations qu'on ne penserait pas forcément à aller chercher ici et qui n'ont pas de rapport entre elles (assistance à la personne, commerce-artisanat-industrie). Par ailleurs, la thématique « Infos utiles » contient aujourd'hui tellement de rubriques différentes et nombreuses qu'il devient difficile de s'y retrouver.

2. Modifications et mises à jour proposées

La commission propose donc de réorganiser l'arborescence du site en supprimant certaines thématiques et en en créant d'autres plus explicites. Elles seraient au nombre de sept :

La Commune

Vie Municipale

Urbanisme-Environnement

Enfance-Jeunesse

Sport-Culture-Loisirs

Social-Santé

Commerce-Artisanat-Industrie

Ci-après la nouvelle arborescence détaillée avec les mises à jour nécessaires :

La Commune :

→ Découverte

- Histoire : plan et blason.
- Hier et aujourd'hui : texte sur la Cité Jeanne d'Arc et photos.

→ Patrimoine

- Du collège à ... : photos.
- L'Épide : texte à mettre à jour.
- Tour des Gueltiers : photos.
- Eglise de Combrée : photos.
- Chapelle St Joseph : photos.
- Forêt communale : photos.

→ Culture : à mettre dans Sport-Culture-Loisirs

Vie municipale :

Rubriques à mettre à jour :

- La Mairie vous accueille.
- Les permanences : modifier permanence du RAM.
- Commissions municipales.
- Ajouter la rubrique « Vos démarches en mairie » (état-civil...)
- Elections.
- Concours des Maisons fleuries à mettre dans les loisirs.

- Supprimer départ retraite Suzanne Richard.
- Supprimer Agenda 21.
- Ajouter « Avis consultation du public ».
- Ajouter les arrêtés.
- Ajouter une rubrique sur la réforme territoriale.

Création d'une thématique Urbanisme-Environnement

- Urbanisme :
 - Déclarations et permis : créer un lien vers les différents imprimés Cerfa.
 - Ajouter une rubrique PLUI.
 - Acheter une parcelle à Combrée : faire référence à la prime de 5 000 € pour certaines parcelles du Chemin Bleu II.
 - SCOT.
 - Subventions travaux rénovation : à mettre à jour (se référer au site de l'ANAH + aide Com com).
 - Tournée annuelle cadastrale.

- Environnement :
 - Ramassage des ordures ménagères.
 - Horaires déchetterie.
 - Balayage des rues.
 - Ajouter coupes de bois.
 - Bouchons d'Amour 49.

Création d'une thématique Enfance-Jeunesse

- Petite enfance :
 - RAM.
 - Halte-garderie « Les Pitchouns ».

- Activités 4-11 ans :
 - Ecole de sport : ajouter le groupe du vendredi.
 - Club des Lutins (mercredi après-midi).
 - Accueil de loisirs itinérant (petites vacances scolaires).
 - Multi-Act (vacances scolaires).
 - Accueil de loisirs Familles Rurales (juillet-août).

- Activités 11-17 ans :
 - Canto-jeunes.
 - Club des ados (mercredi après-midi).
 - Programme des vacances.

- Les écoles :
 - Groupe scolaire public de l'Ombrée.
 - Ecole Saint-François : à mettre à jour.
 - Ecole Notre-Dame des Ardoisières : à mettre à jour.

- Accueils périscolaires :
 - Garderie périscolaire.
 - TAP.
 - Restaurant scolaire.

→ PIJ : à mettre à jour.

→ Logement solidaire.

→ Lien vers Centre Epide.

Création d'une thématique Sport-Culture-Loisirs

- Sport.
 - Equipements sportifs (salles de sport, terrains de foot, terrains de tennis, city stade, skate park, piscine...)
 - Les infos sur les différentes associations sportives sont à mettre à jour (USCBAN, EHA, tennis, tennis de table, VTT ...)
- Loisirs.
 - Les infos sur les différentes associations sont à mettre à jour.
 - Ajouter piscine et plan d'eau.
 - Ajouter Concours des Maisons Fleuries.
 - Ajouter un lien vers Ecole de musique de l'Anjou Bleu.

Proposition : envoyer un courrier aux différents responsables des associations afin qu'ils nous transmettent un article de présentation sur les activités proposées, les membres du bureau et éventuellement des photos.

- Culture.
 - Bibliothèque.
 - Rendez-vous Conte.
 - Concerts.
 - Enlever les Chœurs d'Hommes et peinture Christian Péchot.
 - Ecrire un article sur les projets de la commission culture.

Création d'une thématique Social-Santé

- Santé :
 - Coordonnées des professionnels et des services : à mettre à jour.
 - Centre de soins : à mettre à jour.
 - Le SSIAD : à mettre à jour.
- Social :
 - Logements sociaux : à mettre à jour.
 - Banque alimentaire.
 - ADMR : à mettre à jour.
 - Pouancé Entre aide : voir si nouvelle plaquette.

- Foyer logement : nouvelle plaquette.
- Volant solidaire : à mettre à jour.
- Le CLIC.
- UDAF Médiation.
- Conciliateur de justice.
- Aide aux victimes d'infractions pénales.
- PACT Habitat : à mettre dans urbanisme.
- Ajouter SOS Femmes + Maison du Bouche à Oreille + FNATH.
- Info Resto du Cœur et maltraitance enfants ?

Pour la rubrique « social », la commission propose que son contenu soit défini par la commission Affaires sociales.

Création d'une thématique Commerce-Artisanat-Industrie

- Commerçants : à mettre à jour.
- Artisans : à mettre à jour.
- Entreprises : à mettre à jour.
- Producteurs locaux.

Sur la page d'accueil, remplacer « Démarches » (à droite) par deux rubriques : « Accès rapide » et « Infos utiles »

- **« Accès rapide » :**
 - Acquérir une parcelle à Combrée.
 - Associations de la commune.
 - Bibliothèque.
 - Comptes rendus du Conseil.
 - Ecoles.
 - Accueils périscolaires.
 - Restaurant scolaire.
 - Démarches administratives.

- **« Infos utiles » :**
 - Anjou bus
 - Horaires déchetterie.
 - Horaires La Poste.
 - Jours de chasse : à mettre à jour.
 - Location de salles.
 - Médecin de garde.
 - Pharmacie de garde.
 - Tarifs des services municipaux.

3. Présentation de la page d'accueil

Propositions :

- Remonter les horaires de la Mairie, ainsi que la rubrique « nous contacter ».
- Créer un pictogramme avec un lien direct vers le dernier bulletin municipal.
- Actualiser le bandeau en haut de page avec de nouvelles photos en y intégrant le logo de la commune (lequel ?) et changer la police de « Combrée – Bel Air » afin qu'elle soit plus visible.
- Déplacer le moteur de recherche.
- Choisir une couleur de fond d'écran moins pâle.

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des propositions

COMMISSION BATIMENTS JANVIER 2016

Rapporteur : Jérémie MONNIER

- **Carmi :**

Après une visite du bâtiment et une information sur le reste des travaux à réaliser, la commission propose d'accepter le devis de la société Bel-Air Elec, pour l'installation de l'éclairage du couloir et de l'extérieur (700 €).

- **Bilan du budget 2015 :**

La commission a pu constater que le budget investissement, décidé en conseil municipal pour l'année 2015, a été respecté et que tous les travaux prévus ont été réalisés.

PREVISION			REALISE	DIFFERENCE
BATIMENT	COUT	DETAILS		
CARMi	7 068,60 €	Cloison ADMR	Pas de détail	
	13 093,80 €	Cloison grande salle		
	15 620,28 €	Electricité/chauffage		
	2 500,00 €	Portes		
	5 000,00 €	Divers imprévus		
sous-total	43 282,68 €		39 630,02 €	-3 652,66 €
PISCINE	2 120,16 €	travaux ERDF	2 120,16 €	
	5 774,66 €	cablage + divers	5 774,66 €	
	1 000,00 €	Divers imprévus		
sous-total	8 894,82 €		7 894,82 €	-1 000,00 €
ROULLIERE	3 100,00 €	Porte	3 000,36 €	-99,64 €
ECOLE	6 000,00 €	Pergola/brise vue	3 396,00 €	
	6 800,00 €	Plafond restaurant	6 710,58 €	
	4 800,00 €	chauffage	4 740,00 €	
sous-total	17 600,00 €		14 846,58 €	-2 753,42 €
BIBLIOTHEQUE	5 000,00 €	Mur + terrasse	2 104,80 €	-2 895,20 €
SERVICE TECHNIQUE	12 000,00 €	Portes et fenêtres	9 906,96 €	-2 093,04 €
SALLE DES SPORTS	1 800,00 €	Baies vitrées Hall d'entrée	2 173,82 €	373,82 €
MAIRIE	1 000,00 €	Hall d'entrée	reporté 2016	

IMPREVU	5 000,00 €	chauffage coccimarket	7 183,20 €	
		chauffe-eau restaurant scolaire	3 948,00 €	
		rideaux restaurant	2 554,99 €	
		réfection mise en réseau école	2 467,34 €	
sous-total	5 000,00 €		16 153,53 €	11 153,53 €
TOTAL	97 677,50 €		95 710,89 €	-1 966,61 €

- **Projet 2016 :**

La commission propose de réaliser sur 2016 :

- ⇒ Agrandissement des vestiaires de foot à Combrée afin de créer un vestiaire fille et des toilettes handicapées
- ⇒ Créer un local à la salle de la Prairie afin d'effacer le préfabriqué.
- ⇒ Réaliser la mise en accessibilité de l'école

La commission a également commencé à mener une réflexion sur les toilettes publiques de Bel- Air (place du commerce).

- **Infos :**

- ⇒ Déplacement de l'ardoise
- ⇒ Réaménagement du bureau Comptabilité/communication
- ⇒ Toilettes maternelles

DÉLIBÉRATIONS

ECOLE DES SPORTS – DEMI/TARIF (à compter 15 février 2016)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE à compter du 15 février 2016 de créer un demi-tarif pour les enfants qui souhaitent participer à l'école des sports.

Enfant domicilié sur la commune demi-tarif 25.50 €
Enfant domicilié hors commune demi-tarif 42.50 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



**CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE
ET L'ADMR (2 rue de la Chesnaie)**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par de l'association ADMR du Nord Segréen pour louer deux modules principaux dont l'un à usage de bureau avec salle d'attente, le second à usage de salle de réunion et archives pour une superficie de 70 m², l'usage d'une salle de réunion et des toilettes au 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air à compter du 1^{er} mars 2016 pour y exercer son activité.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de Douze mois (12) sur la base d'un loyer mensuel de 420 € non assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à compter du 1^{er} mars 2016 à l'association ADMR du Nord Segréen la location de deux modules principaux dont l'un à usage de bureau avec salle d'attente, le second à usage de salle de réunion et archives pour une superficie de 70 m², l'usage d'une salle de réunion et des toilettes le tout figurant au cadastre 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air suivant les conditions ci-après :

⇒ Douze (12 mois) sur la base d'un **loyer mensuel de 420 €** non assujetti à la TVA

Les frais d'électricité feront l'objet d'un remboursement tous les quatre mois (4) sur présentation d'une facture.

Le preneur devra payer le loyer mensuellement le 30 de chaque mois à la Caisse de la Trésorerie de SEGRÉ soit la première échéance le 30 mars 2016.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



**CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ENTRE LA COMMUNE DE COMBRÉE
ET Mme Sylvie SORTANT (2 rue de la Chesnaie)**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par Madame Sylvie SORTANT pour louer un module situé dans le bien sis 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air à compter du 1^{er} mars 2016 pour y exercer son d'activité d'infirmière.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de Douze mois sur la base d'un loyer mensuel de 200 € non assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à compter du 1^{er} mars 2016 à Mme Sylvie SORTANT la location d'un module du bien sis 2 rue de la Chesnaie sur l'agglomération de Bel Air suivant les conditions ci-après :

Douze mois (12) sur la base d'un loyer mensuel de 200 € non assujetti à la TVA

Le preneur devra payer le loyer mensuellement le 1^{er} de chaque mois à la Caisse de la Trésorerie de SEGRÉ soit la première échéance le 1^{er} mars 2016.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



École privée Saint François - Contrat d'Association - Participation Financière aux frais de fonctionnement - Année 2016

Par arrêté en date du 18 novembre 2003 Monsieur le Préfet de Maine et Loire a signé au nom de l'État un **contrat d'association** avec l'École primaire privée mixte Saint François.

Dans ce cadre la commune est tenue de verser à l'École Saint François le coût de fonctionnement équivalent d'un enfant scolarisé à l'École publique.

Pour l'année 2015 le coût de fonctionnement s'établit à 306.24 Euros par enfant scolarisé en élémentaire et 1 021.56 € par enfant scolarisé en maternelle.

En conséquence pour l'École Saint François la somme est fixée à :

306.24 euros x 46 enfants scolarisés en élémentaire soit 14 087.04 Euros.

Et 1 021.56 euros x 23 enfants scolarisés en maternelle soit 23 495.88 Euros.

Soit un total de 37 582.92 €

Un premier versement a été fait pour la somme de 12 448.50 € (1/3 de la participation 2015)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention :

DE VERSER pour l'année 2016

A l'École Saint François la somme de 37 582.92 € répartie ainsi :

306.24 euro x 46 enfants scolarisés en élémentaire soit 14 087.04 Euros.

Et 1 021.56 euro x 23 enfants scolarisés en maternelle soit 23 495.88 Euros.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision



École privée Notre Dame des Ardoisières - Contrat d'Association - Participation Financière aux frais de fonctionnement - Année 2016

Par arrêté en date du 18 novembre 2003 Monsieur le Préfet de Maine et Loire a signé au nom de l'État un **contrat d'association** avec l'École primaire privé mixte Notre Dame des Ardoisières.

Dans ce cadre la commune est tenue de verser à l'École Notre Dame des Ardoisières le coût de fonctionnement équivalent d'un enfant scolarisé à l'École Publique.

Pour l'année 2015 le coût de fonctionnement s'établit à 306.24 Euros par enfant scolarisé en élémentaire et 1 021.56 € par enfant scolarisé en maternelle.

En conséquence pour l'École Notre Dame des Ardoisières la somme est fixée à :

306.24 euros x 13 enfants scolarisés en élémentaire soit 3 981.12 Euros.

Et 1 021.56 euros x 17 enfants scolarisés en maternelle soit 17 366.52 Euros.

Soit un total de 21 347.64 €

Un premier versement a été fait pour la somme de 6 116.00 € (1/3 de la participation 2015)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention :

DE VERSER pour l'année 2016

A l'École Notre Dame des Ardoisières la somme de 21 347.64 € répartie ainsi

306.24 euros x 13 enfants scolarisés en élémentaire soit 3 981.12 Euros.

Et 1 021.56 euros x 17 enfants scolarisés en maternelle soit 17 366.52 Euros.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.



Aménagement de sécurité entrées de bourg RD 81 et 231 – demande de subvention Conseil Départemental

Monsieur Alain FEUVRAIS, Adjoint chargé de l'Urbanisme expose à l'assemblée le souhait de sécuriser les entrées du bourg de Combrée RD 81 et RD 231.

Ce projet résulte d'une première étape en matière de sécurité routière, qui a été l'installation d'un radar pédagogique mettant en évidence la vitesse excessive des véhicules venant de Noëllet RD 231 et Challain la Potherie RD 81.

Il informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental au titre des aménagements de sécurité.

Si les travaux d'aménagement devaient être engagés rapidement, une autorisation de commencer les travaux par anticipation pourrait être accordée, étant précisé que cela ne vaudrait en aucun cas promesse de subvention. Cette demande peut être intégrée à la présente délibération.

Le montant total de l'opération s'élève à 53 330.50 € HT.

RD 81 20 473.50 € HT

RD 231 32 857.00 € HT

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'aménagement de sécurité des entrées du bourg de Combrée RD 81 et RD 231 et son estimation 53 330.50 € HT,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire une subvention au titre des aménagements de sécurité,

DEMANDE au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant accord éventuel de subvention, les travaux devant débuter au cours du 2ème trimestre 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Trois entreprises seront consultées : STAR – CHAZE/JUGE - HERVE



ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2016 – École de l'Ombree / Budget pédagogique

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE D'ALLOUER à la coopérative scolaire désignée ci-après une subvention

Associations ou Organismes	Subvention 2016 votée par le CM 10/02/2016
Coopérative Élémentaire Groupe Scolaire Public de l'Ombree (Participation voyage à Paris pour la remise du 1 ^{er} prix des Écoles Fleuries)	150 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

Divers

→ M le Maire donne connaissance à l'assemblée de sa rencontre avec un responsable de la société MBE

Réunions

- Commission Sports 15 février
- Permanence Alain Feuvrais 19 février de 16 h à 17h30 : présentation aux riverains des aménagements de sécurité RD 81 et 231
- Commission Urbanisme / voirie le 23 février à 20h30
- Commission Voirie le 12 mars à 9 heures
- Conseil Municipal 2 mars
- Commission culture « mémoire de Combrée » le 7 mars à 20h30
- Réunion mercredi 9 mars (Élus et personnel) commune nouvelle
- Réunion publique vendredi 11 mars à 20h30 : commune nouvelle

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents.